



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

# RAPPORT DE JUILLET 2019

## **ACRONYMES**

<b>APDR</b>	: Alliance pour la Paix, la Démocratie et le changement
<b>CDS</b>	: Centre De Santé
<b>CMCL</b>	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>DPAE</b>	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>EALA</b>	: East African Legislative Assembly
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FAB</b>	: Forces Armées Burundaises
<b>FNL</b>	: Front National pour la Libération
<b>FRODEBU</b>	: Front pour la Démocratie au Burundi
<b>IRC</b>	: International Recue Commity
<b>ISCAM</b>	: Institut Supérieur des Cadres Militaires
<b>OBR</b>	: Office Burundais des Recettes
<b>OPC :</b>	: Officier de Police Chef
<b>OPP</b>	: Officier de Police Principal
<b>PJ</b>	: Police Judiciaire
<b>RANAC</b>	: Rassemblement National pour le Changement
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance

## **I. INTRODUCTION**

Le présent rapport fait état des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays tout au long du mois de juillet 2019. Ce rapport se veut très modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours de la période considérée, certains cas pouvant avoir échappé au contrôle de nos observateurs.

Comme à l'accoutumé, nous procéderons d'abord par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, cette approche permet une bonne appréciation de la situation des droits humains à travers tout le pays.

Ainsi, sur le plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité permanente et dans tout le pays, caractérisé par des entraînements paramilitaires et démonstration de forces des Imbonerakure, des attaques des bandes armées et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des personnes qui ne sont pas membres de leur parti, surtout les membres du CNL. La paix et la tranquillité de la population ont également été grandement menacées par des discours d'intimidation prononcés par certaines autorités administratives à l'endroit des membres du CNL et des attaques et destructions des infrastructures qui servent de permanence de ce parti.

Sur le plan politique, des contributions forcées pour les élections de 2020 ont, durant tout le mois, été imposées à une population meurtrie par une misère sans nom. Comme déjà évoqué, l'intimidation à l'égard des membres du CNL, l'intolérance politique, des attaques et destructions des permanences collinaires du parti CNL ont caractérisé tout le mois de juillet dans plusieurs localités du pays. Enfin, le parti APDR a choisi son candidat aux élections de 2020.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait mention des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues, les victimes de tels actes étant surtout les présumés opposants politiques et plus particulièrement les membres du CNL. Les personnes arrêtées sont torturées ou subissent des traitements inhumains, cruels et dégradants avant d'être conduites dans les cachots souvent clandestins. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives, selon la population. Dans cette section, nous penserons également au défenseur des Droits de l'Homme, Germain RUKUKI.

Après cette analyse contextuelle, le présent rapport se penchera aussi sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. S'agissant de personnes tuées, nous notons des cas de cadavres retrouvés dans des cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés.

La situation carcérale reste aussi préoccupante. Le présent rapport fera le point sur les conditions de détention eu égard aux effectifs des personnes détenues par rapport à la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

Avant de conclure notre rapport, nous proposerons quelques pistes à emprunter pour décanter cette situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, du jour au lendemain.

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.**

### **2.1. Sur le plan sécuritaire**

Au cours du mois de juillet 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par des entraînements paramilitaires et démonstrations de force des Imbonerakure. Cela a été observé en province Cankuzo. Les attaques des bandes armées non identifiées ont également créé la panique surtout dans les provinces Cankuzo, Bubanza, Gitega et Karusi.

#### **2.2.1. Des entraînements paramilitaires et démonstrations de force des Imbonerakure**

- Le 30 juin 2019, dans tous les quartiers du centre urbain de Cankuzo, des Imbonerakure dont certains étaient armés d'arbres taillés en fusils et habillés des Tee-shirts du CNDD-FDD, bottines militaires, drapeaux en main, ont semé la terreur depuis 19 heures du soir en disant « *Fata, fata, fata, fata abo bakoroni tubomore, nagasigarira tunige* » pour dire « *Attrapez tous ces colonisateurs pour les contraindre à s'en fuir et lynchons ceux qui oseraient rester* ». L'on pouvait croire qu'il s'agissait des voleurs poursuivis mais c'étaient des **imbonerakure** qui faisaient leur mobilisation pour attraper ceux qu'ils considèrent comme des ennemis. Ils ont continué leur démonstration de force en chantant dans les quartiers « *Abakoroni ntakibanza bafise mu gihugu cacu ntanico batumariye* » pour dire « *Les colonisateurs n'ont plus de place dans notre pays et d'ailleurs, ils n'ont aucune importance pour nous* ». Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, jour de la célébration du 57<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Burundi, ces Imbonerakure ont fait le défilé comme les militaires. Cela a semé la peur et l'inquiétude au sein de la population du centre urbain de Cankuzo surtout parmi les opposants du pouvoir.

- Tout au long du mois de juillet 2019, des entraînements des Imbonerakure n'ont cessé de terroriser la population de toutes les communes de la province Cankuzo et cela, tous les samedi matin. En plus de ces entraînements paramilitaires des Imbonerakure, les démonstrations de force se sont poursuivies dans les communes de la province Cankuzo tous les samedi matin et certains de ces Imbonerakure s'habillaient en uniforme du parti CNDD-FDD avec des armes blanches et envahissaient les rues pour faire peur à la population.

#### **2.1.2. Des attaques des bandes armées**

1- Durant le mois de juillet 2019, des personnes armées n'ont cessé de circuler dans des communes de la province Cankuzo frontalières avec la Tanzanie comme Gisagara, Mishiha et Cendajuru. Ainsi, le 18 juillet 2019 vers 18h30, sur la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara dans la même province, des hommes armés non identifiés ont tué deux personnes. Selon des sources de cette colline, ces 2 personnes tuées sont des Imbonerakure qui avaient échangé la monnaie burundaise en shillings tanzaniens. Après l'assassinat de ces 2 Imbonerakure, ils ont enlevé le chef des Imbonerakure qu'ils ont conduit dans une destination inconnue.

2- En date du 11 juillet 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des hommes armés de fusils ont attaqué le domicile d'Amini, chauffeur de la DPAE Bubanza. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont tiré plusieurs balles sur la maison de ce chauffeur et cultivateur de riz et celui-ci a fui en passant par la fenêtre. Selon les mêmes sources, les assaillants ont emporté des sacs de riz et sont partis sans être inquiétés alors que l'attaque a eu lieu à environ 100 mètres du commissariat communal de la police de Mpanda.

3- En date du 17 juillet 2019, vers 21 heures, au chef-lieu de la commune Mutaho, province de Gitega, Denis NIYOMUHANYI, administrateur communal de Mutaho a été attaqué et blessé à l'oeil gauche devant le portail de sa parcelle alors qu'il revenait d'un cabaret à bord de sa moto. Selon des

sources sur place, des personnes armées non identifiées ont tiré des coups de feu d'un pistolet et ont lancé une grenade. Selon les mêmes sources, après cette attaque, 5 personnes membres du parti CNL dont Selemani, Longin, Emery et Bahati ont été arrêtées, la même nuit, par la police pour des raisons d'enquête. Les inculpés ont été conduits et détenues au cachot de la police à Mutaho.

4- En date du 15 juillet 2019, vers 21 heures, au chef-lieu de la commune Buhiga, province Karuzi, le nommé BIGIRIMANA, jeune homme du chef-lieu de la commune Buhiga, de la même province a été attaqué, battu et blessé au niveau de la joue et de la tête par 4 hommes non identifiés, armés de gourdins. Selon des sources sur place, la victime rentrait à vélo quand elle a été attaquée avant d'être secourue par des passants ; la victime a été conduite et s'est fait soigner au CDS Buhiga.

## **2.2. Sur le plan politique**

Sur le plan politique, il y a toujours de l'intolérance politique qui se manifeste et qui s'observe ici et là dans le pays. Des membres du parti CNL sont traqués, torturés, incarcérés ou tués tandis que les permanences de ce même parti sont saccagées et brûlées par les Imbonerakure en collaboration ou sous les directives des autorités administratives et/ou des responsables du parti au pouvoir, le CNDD/FDD. A cela s'ajoutent les contributions forcées qui sont régulièrement imposées à des populations sous le poids de la pauvreté.

### **2.2.1. Des contributions forcées**

Depuis le 19 juillet 2019, dans toutes les provinces du pays, le parti CNDD-FDD a organisé des activités de collecte de contributions forcées. Ces activités ont été effectuées sur toutes les collines du pays par des Imbonerakure sous la supervision des secrétaires provinciaux de ce parti. Voici le déroulement de cette activité dans certaines provinces :

- Muramvya : Du 19 au 20 juillet 2019, sur toutes les collines de la commune Rutegama, province Muramvya, des Imbonerakure supervisés par le prénommé Daniel, adjoint du représentant provincial du parti CNDD-FDD dans la province de Muramvya, ont collecté des contributions pour les élections de 2020, de ménage en ménage, sans distinction d'appartenance politique. Selon des sources sur place, chaque fonctionnaire de l'Etat contribuait à raison de 10.000 FBU, un commerçant 3.000 FBU et un cultivateur 1.000 FBU. A chaque contributeur, une quittance portant le logo du parti CNDD-FDD lui était donnée pour attester les frais payés tandis que celui qui ne payait pas recevait une mise en garde.
- Cankuzo : Le secrétaire du parti CNDD-FDD, Révérien NDUGI a demandé aux membres de son parti, le 15 juillet 2019 de faire des descentes sur leurs collines d'origine. Le 20 juillet, ils ont commencé à collecter des contributions aux élections de 2020. Ces membres du parti au pouvoir sont passés d'une maison à l'autre sans distinction d'appartenance politique.
- Karusi : En date du 20 juillet 2019, à partir de 8 heures, sur toutes les collines de cette province, des chefs de collines et des responsables collinaires des Imbonerakure, sous les ordres du Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Stanislas MANIRAKIZA, ont collecté par force de l'argent en guise de contributions pour les élections de 2020 dans tous les ménages et dans des maisons de commerce. Chaque ménage et propriétaire de petite boutique devaient payer une somme de 1.000 FBU tandis qu'au marché, chaque commerçant devait payer une somme de 10.000 FBU. Ceux qui ne pouvaient pas avoir cette somme devaient donner l'équivalent en haricots secs et les agents de recouvrement de ces

contributions ont établi une autre liste de ceux qui n'ont pas pu donner ni la somme ni les vivres. Ceux-là ont été assimilés aux opposants (ibipinga) et ces derniers devront subir des châtements.

- Makamba : En date du 20 juillet 2019, des Imbonerakure accompagnés par les chefs de collines ont procédé à la collecte des frais alloués à la préparation des élections au sein du parti CNDD-FDD sur toutes les collines de cette province de ménage en ménage.
- Ruyigi : Sur toutes les collines, cette collecte a été effectuée par des Imbonerakure sous la supervision du Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Ils passaient de ménage en ménage en expliquant que cet argent sera utilisé lors des campagnes de propagande du parti CNDD-FDD.

Signalons que le Président de la République a suspendu les contributions obligatoires de ces élections en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il l'a annoncé dans son discours de la célébration de la fête de l'Indépendance du Burundi.

### **2.2.2. De l'intimidation envers les membres du CNL**

1- En date du 3 juillet 2019, vers 9 heures, sur la sous-colline Mushindwi, colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, dans la tribune de ladite commune, l'administrateur communal, Dénise BAHENDUBONA en collaboration avec le chef des motards, Emile NDEREYIMANA surnommé Kinunda ont tenu une réunion qui avait pour objectif de sensibiliser sur l'attitude à adopter le jour de l'ouverture de la permanence du parti CNL prévue en date du 7 juillet 2019 en province Rutana. Il s'agissait entre autres d'empêcher le chef communal de ce parti du nom de Jean Pierre NZOYISABA surnommé Derenganya de mener une large diffusion d'informations à ses membres du comité du parti CNL et autres adhérents, d'inviter les motards à ne plus participer dans cet événement, de leur informer qu'il est strictement interdit de déplacer des membres du parti CNL et quiconque attrapé, sera sévèrement puni. Selon les mêmes sources, la réunion s'est terminée en invitant les membres du parti CNDD-FDD à être vigilant dans cette tâche leur octroyée.

2- En date du 6 juillet 2019, dans un cabaret appartenant à Evariste KAYOBERA alias Yebes sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de la zone Buhiga ont tenu une réunion sous la direction de leur responsable communal, Nestor BASHINGWANUBUSA alias Irambire. Selon des sources sur place, les points à l'ordre du jour étaient l'injonction de doubler d'efforts dans la traque des membres du parti CNL, de renforcer le sport et la patrouille nocturne. Ils ont été également ordonnés d'arrêter toute personne qui circule à partir de 21 heures.

3- En date du 10 juillet 2019, au chef-lieu de la commune et province Cankuzo, le Gouverneur de cette province, Désiré NJIJI, a menacé des partis politiques de l'opposition dont le CNL, le FRODEBU, FRODEBU Nyakuri et FNL d'arrêter et détenir leurs membres qui organiseront des activités dans les communes et collines de cette province. Selon des sources sur place, le Gouverneur de la province a organisé une réunion dans la salle de l'hôtel AGORA à laquelle ont participé des représentants provinciaux et communaux des partis politiques, des confessions religieuses, des membres de la société civile progouvernementale et des chefs de services pour leur présenter la situation sécuritaire et le calendrier électoral ainsi que certaines modifications du nouveau code électoral. Cette autorité a mis également en garde les confessions religieuses de ne plus faire des commentaires lors des homélies sur la situation politique du pays, de se limiter uniquement sur le contenu de la bible et laisser la politique aux politiciens.

4- En du 16 juillet 2019, Epitace NDAYISENGA, Secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Butaganzwa, province Kayanza a demandé à Emmanuel NZIGENAKO de la colline Musema, Innocent KUBWIMANA de la colline Kiryama, Révoat HASABUMUTIMA de la colline Mpfunda et Isaïe MPORENGENDE de la colline Nyarurama, tous responsables communaux du parti CNL, de quitter ce parti dans les meilleurs délais s'ils veulent continuer à vivre. Selon des sources sur place, ce responsable communal du parti CNDD-FDD a envoyé les responsables collinaires de son parti à transmettre ce message aux concernés qui sont dans les quatre collines de Butangazwa.

### **2.2.3. De l'intolérance politique**

1- En date du 6 juillet 2019, l'administrateur communal de Nyabitsinda, province Ruyigi a refusé aux membres du parti CNL, la tenue d'une réunion du 7 juillet 2019 arguant qu'elle ne pouvait pas accorder une autorisation de réunion à un parti qui ne lui donne pas de rapport. La réunion devait rassembler les membres du comité communal à ceux des comités collinaires à raison de 31 membres par colline des 19 collines de cette commune.

2- En date du 8 juillet 2019, en commune et province Muyinga, l'Administrateur communal de Muyinga, Philippe NKERAMIHIGO a refusé aux membres du parti CNL d'ouvrir leur permanence provinciale. Selon des sources sur place, depuis que le parti CNL a été agréé en février 2019, Frédéric NTAHONDEREYE, responsable provincial du parti CNL a, à plusieurs reprises, sollicité la permission d'ouvrir une permanence provinciale mais l'administrateur communal de Muyinga lui a dit qu'aussi longtemps qu'il est administrateur communal de Muyinga, il n'acceptera jamais que ce parti d'exerce ses activités dans sa commune. Selon les mêmes sources, cette autorité a intimé l'ordre aux propriétaires des maisons louées comme permanence du parti CNL sur la colline Mukoni de rembourser tout l'argent qui avait été donné comme avance pour location de leur maison par ledit parti.

3- En date du 12 juillet 2019, Yolande NTAHABOSE, chef de zone Kigwena en commune et province Rumonge a interdit des travaux de peindre la permanence du parti CNL dans cette zone. Selon des sources sur place, elle a dit aux peintres qu'ils doivent avoir la permission de l'administrateur communal.

4- En date du 14 juillet 2019, sur la colline, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une réunion des représentants collinaires du parti CNL a été perturbée par l'administrateur communal, Lambert, le représentant du parti CNDD-FDD, Jonathan NTAHOMVUKIYE et les Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette réunion qui a été présidée par Gordien, représentant communal du parti CNL dans une permanence dudit parti souillée d'excréments humains par des inconnus dans la nuit du 13 au 14 juillet 2019, a été suspendue par cet administrateur communal accompagné des Imbonerakure en accusant les membres du parti CNL d'avoir fermé la permanence lors de la tenue de ladite réunion.

5- En date du 14 juillet 2019, des membres du parti CNL n'ont pas pu tenir une réunion sur la colline Nyabitsinda suite aux injonctions données par Marcelline BUKURU, Administrateur communal de Nyabitsinda en province Ruyigi. Selon des sources sur place, depuis le 8 juillet 2019, à chaque fois que le parti CNL demandait l'autorisation de tenir une réunion, elle la leur refusait sous prétexte que les listes des membres des comités dudit parti ne lui sont pas encore transmises.



6- Des sources de la province Kirundo ont indiqué qu'en commune Bwambarangwe de cette même province, des propriétaires des maisons ont été interdits de faire louer leurs maisons au parti CNL par un député de l'EALA, Jean Marie MUGIRWA et l'administrateur communal de Bwambarangwe, Fébronie NIYINDABIYE. Selon des sources sur place, cette interdiction a été adressée aux commerçants propriétaires des maisons qui avaient déjà signé le contrat. Selon les mêmes sources, l'administrateur leur a exigé la résiliation du contrat et ceux qui se désisteront verront leurs maisons incendiées ou confisquées par l'OBR. Deux propriétaires des maisons, M.N et F. ont remis l'argent aux membres du parti CNL de peur de ces messages respectivement en dates du 10 juin et du 3 juillet 2019.

#### **2.2.4. Des attaques des permanences collinaires du parti CNL**

1- Des sources ont indiqué qu'en date du 14 juillet 2019, sur la sous-colline Ntwago, colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, 4 maisons dont deux appartenant à Gérard GAHUNGU, Asmani NTIRANDEKURA, tous membres du parti CNL et deux autres appartenant à Shabani RWASA et le prénommé Nestor (chef collinaire des Imbonerakure), tous membres du parti CNDD-FDD, ont été détruites. Selon des sources sur place, à cette même date, vers 20 heures, une bagarre a commencé entre des Imbonerakure et des membres du parti CNL et 2 maisons des membres du parti CNL ont été brûlées. Pour se venger, des membres du parti CNL ont eux aussi brûlé 2 maisons appartenant aux membres du parti CNDD- FDD. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure dirigés par Jean Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori avaient introduit un couvre-feu dans le but d'attaquer et d'arrêter des membres du parti CNL de la colline Murungurira. Ainsi 4 membres du parti CNL, Gérard GAHUNGU, Asmani NTIRANDEKURA, Anicet NIYONZIMA et Jean Paul NDAYIRAGIJE, accusés d'avoir aidé à brûler des maisons des membres du CNDD-FDD ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Ntega, du 15 au 17 juillet 2019, date de leur transfert au cachot du parquet de Kirundo.

2- Dans la nuit du 14 au 15 juillet 2019, en zone Minago, commune et province Rumonge, une permanence zonale en construction du parti CNL a été détruite par des personnes non identifiées.

3- En date du 20 juillet 2019 vers 16 heures, au chef-lieu de la commune Murwi, province Cibitoke, des Imbonerakure de la commune Murwi dont les prénommés Edison et Firmin ont attaqué la permanence communale du parti CNL et effacé des écrits se trouvant sur les murs de cette maison. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

4- En dates du 25 et 26 juillet 2019, des permanences du parti CNL des collines Murengeza, Rubira, Rugenge, Kibenga, en communes Mpanda et Rugazi, province Bubanza ont été attaquées par des Imbonerakure de ces collines. Selon des sources sur place, en date du 25 juillet 2019, en commune Mpanda, ils ont effacé des écrits de ce parti sur la permanence de la colline Murengeza; sur la colline Rubira. Ils ont remplacé le drapeau de ce parti par celui du parti CNDD-FDD. En plus, sur la colline Rugenge, ils ont mis leurs cadenas sur les portes et sont partis avec les clés après que la police leur ait empêché de détruire cette permanence dont ils avaient commencé à creuser la fondation. Selon les mêmes sources, en commune Rugazi, province Bubanza et plus précisément sur la colline Kibenga, zone Muzinda, en date du 26 juillet 2019, vers 13 heures, la permanence du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure dont NKORERIMANA, Désiré SINDAKIRA, SINDAHABAYE, KADOYI, MISAGO, représentant des Imbonerakure sur la même colline et Fabien représentant des Imbonerakure sur la colline Nyamabere. Deux parmi ces Imbonerakure possédaient des fusils de type pistolet. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés alors qu'ils le faisaient publiquement.



### **2.2.5. Des candidatures aux élections présidentielles de 2020**

En date du 7 juillet 2019, le parti APDR a annoncé la candidate qui va le représenter aux prochaines élections présidentielles de 2020. C'était au cours d'un congrès ordinaire tenue en mairie de Bujumbura. Au cours de ce congrès, le parti APDR a choisi Madame Fidélité NIBIGIRA pour le représenter aux élections présidentielles de 2020. Pour le Secrétaire Général de ce parti, c'est un bon début pour la démocratie.

### **2.3. Sur le plan judiciaire**

Au cours du mois de juillet 2019, nombreuses ont été les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et qui ont été détenues illégalement. La majorité de ces personnes arrêtées arbitrairement et détenus illégalement sont des membres du parti CNL accusés d'organiser et tenir des réunions non autorisées même s'ils sont autour d'un verre. Bien plus, les cas de personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

*Voici quelques cas illustratifs :*

#### **2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.**

1- En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Terence BARUTWANAYO, membre du parti CNL à Bururi a été arrêté par les Imbonerakure sur la colline Mubira, commune et province Bururi. Il a directement été conduit au cachot sans être informé du motif de son arrestation. Selon des sources, il a été accusé de tenir des réunions d'une façon illégale dans les différentes localités de la commune Bururi ; chose qu'il n'a cessé de nier.

2- En date du 2 juillet 2019, Thaddée NSHIMIRIMANA, représentant du parti CNL à Bururi, a été arrêté par la police à Bururi. Il a été accusé de tenir des réunions du parti dans la nuit. Il a été directement conduit au cachot de police à Bururi.

3- En date du 2 juillet 2019, vers 22 heures, à la huitième transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Florent NDUWIMANA, âgé de 46 ans, professeur au lycée Cibitoke, a été arrêté par 2 policiers du commissariat provincial de Cibitoke. Selon des sources sur place, cet homme rentrait chez lui et ces policiers lui ont intimé l'ordre de leur acheter de la bière ; chose qu'il a refusé. Florent NDUWIMANA a été ensuite détenu au cachot du poste de police à Cibitoke avec sa moto et il a été dépouillé de ses deux téléphones portables. Il a été relâché, en date du 3 juillet 2019, moyennant le paiement d'une rançon de 50.000 FBU exigée par Enock SINDAYIHEBURA, S3 du commissariat de police à Cibitoke. Ses 2 téléphones portables ne lui ont pas été remis faute de ne pas payer une autre rançon de 100.000 FBU.

4- Dans la nuit du 2 juillet 2019, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le nommé KWIZERA a été arrêté et conduit au poste de police de la zone Rukaramu par des policiers de la même zone. Selon des sources sur place, dans l'avant midi de la même journée, KWIZERA a aidé à capturer un voleur qui tentait de voler de l'argent à deux congolais, César Mbua et Patrick Tsimbumbu, sur la route Bujumbura-Gatumba et ce voleur a été tué sur le champ par des policiers. Selon les mêmes sources, la victime a été relâchée en date du 3 juillet 2019, après avoir payé une rançon de 90.000 FBU au chef de zone Rukaramu, Léonidas NIBIGIRA et à l'OPJ.

5- En date du 4 juillet 2019, au quartier Gitwa, au chef-lieu de la commune et province Makamba, Delphin IRAKOZE, fils d'un retraité ex-FAB et un prénommé Prime alias Matwi, enseignant, tous habitant ledit quartier ont été arrêtés et conduits au commissariat communal de police à Makamba par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été interpellés après qu'une explosion de grenade ait eu lieu dans une parcelle en conflit opposant Hugano et une personne de la composante sociale Twa. Selon les mêmes sources, les victimes n'ont aucune relation avec les personnes en conflit. Après une fouille perquisition, une moto du père de Delphin a été saisie et une grenade non dégroupillée a été retrouvée dans la même parcelle.

6- En date du 5 juillet 2019, des Imbonerakure ont arrêté 4 bergers à Karonda, commune et province Rumonge et saisi 37 vaches qu'ils gardaient. Les victimes ont été directement conduites au cachot de police. Ils ont exigé aux propriétaires de ces vaches de payer 2.000 FBU par vache pour leur donner l'autorisation de les transporter vers leur destination de Kigwena.

7- En date du 6 juillet 2019, des policiers ont arrêtés Félix NDUWIMANA et le prénommé Fidèle dans la zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi. Des proches rapportent que ces deux personnes sont des enseignants mais également des membres du parti CNL. Ils ont été accusés d'avoir attaqué par grenade une antenne appartenant à une compagnie privée de téléphone mobile sur la colline Ngabwe. Les 2 hommes déclarent que c'est un montage fait contre eux parce qu'ils sont membre de ce parti d'opposition.

8- En date du 10 juillet 2019, sur la colline Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, le nommé SHUGURI qui travaille au CDS Munzenze et membre du parti CNL, a été arrêté par l'administrateur communal BIGIRIMANA Anaclet en collaboration avec le chef des Imbonerakure de cette localité. Il a été torturé par ces deux personnes avant d'être conduit et placé en garde à vue au cachot de police de la commune Mishiha. Selon une source, il a été accusé de non assistance à une personne en danger alors qu'il n'était pas au service. Il a été relaxé le 19 juillet 2019 suite à l'intervention du procureur de Cankuzo.

9- En date du 11 juillet 2019, sur la colline village Il Busongo, zone et commune Gihanga, province Bubanza, un vieil homme, son frère et un voisin nommé MASABO, ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de police de Gihanga. Selon des sources sur place, ces trois hommes ont été arrêtés alors qu'ils réclamaient le corps du fils de ce vieil homme, Hypolite NDAYISABA tué publiquement avec Rénovat BIZIMANA par OPC1 Prosper MANIRAMPA, commissaire provincial de police de Bubanza.

10- En date du 11 juillet 2019, vers 12 heures, sur la colline Nyakibere, commune Kinyinya, province Ruyigi, Claude MIBURO et Edouard BIZIMANA, tous originaires de la commune Gitega ont été arrêtés par des policiers de la commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de collaborer avec des bandes armées. Selon les mêmes sources, ces deux victimes ont été détenues au cachot du commissariat communal de Kinyinya.

11- En date du 12 juillet 2019, seize enfants pratiquant du commerce ambulancier dans les rues de la ville de Rumonge ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du commissariat communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, ils ont été relâchés le même jour mais chacun devait payer une rançon de 10.000 FBU.

12- En date du 13 juillet 2019, sur la colline Rwaniro, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge, David NAHINKUYE et Bosco BAYISABE, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot communal de police à Burambi. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées d'avoir agressé des Imbonerakure. Des proches rapportent que les 2 jeunes gens sont des militants du parti d'opposition CNL. Ils seraient victimes de s'être défendus lors d'une agression d'un groupe d'Imbonerakure. En date du 17 juillet 2019, elles ont été transférées au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge.

13- En date du 15 juillet 2019, sur la colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge, 8 bergers ont été arrêtés par Célestin NITANGA, administrateur de la commune Rumonge et 141 vaches qu'ils gardaient en transhumance ont été enfermées dans une salle. Selon des sources sur place, ces bergers ont été conduits et placés en garde à vue au cachot du commissariat communal de Rumonge. L'administrateur communal a exigé aux patrons de ces bergers de payer une somme de 10.000 FBU par tête de bétail. Selon les mêmes sources, ces bergers et leurs vaches ont été libérés en date du 19 juillet 2019.

14- En date du 15 juillet 2019 vers 14 heures, Emmanuel NDIKUMANA, membre du parti CNL, résidant sur la colline Gatwaro, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêté par l'administrateur de cette commune Zachée MISAGO dans un bistrot de la localité. Selon des sources sur place, c'est un Imbonerakure de cette localité qui a alerté cet administrateur pour arrêter Emmanuel NDIKUMANA en l'accusant de tenir une réunion dans ce bar.

15- En dates du 15, 16 et 17 juillet 2019, sur les collines Gashikanwa, Ngoma et Gitanga, commune Gashikanwa, province Ngozi, 8 personnes ont été arbitrairement arrêtées par des policiers accompagnés des administratifs et des Imbonerakure de ces collines. Il s'agit de Léonard BIZIMANA, Frédéric RWASA, Pierre MVUYEKURE, Frédéric NYABENDA, Joseph BUCUMI, Egide TUYISENGE, Hermès NSABINDEMYI et Amos NANZIGIRI, tous membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir des réunions illégales, arrêtés et conduits au cachot communal de police par ces policiers guidés par Simon NDUWIMANA, secrétaire communal du parti CNDD-FDD.

16- En date du 18 juillet 2019 matin, dans le quartier Yoba, commune et province Gitega, Claver RUVUGUSI, représentant du parti CNL, Prosper NTIRABAMPA, professeur d'anglais au lycée communal de Bugendana, Placide MANIRAKIZA, enseignant à Bukarasazi et le prénommé Ezéchiel qui habitait chez Claver, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des agents du SNR, de la police et des Imbonerakure. Selon des sources sur place, le domicile de Claver RUVUGUSI a d'abord été encerclé, puis fouillé et perquisitionné. Mais, aucun objet suspect n'y a été trouvé avant de l'arrêter. Ensuite, ils ont emmené Claver au commissariat provincial de police et lui ont intimé l'ordre d'appeler les 3 personnes membres du parti CNL, qui l'avaient accompagné à Bugendana le 16 juillet 2019, après quoi ils ont été arrêtés avec lui. Selon les mêmes sources, toutes ces personnes étaient accusées d'avoir organisé une attaque contre l'administrateur communal de Mutaho. Ces victimes ont été libérées le 19 juillet 2019, le soir. Rappelons qu'en date du 17 juillet 2019, l'administrateur communal de Mutaho, Denis NIYOMUHANYI a été attaqué par des personnes non identifiées quand il rentrait chez lui.

17- En date du 19 juillet 2019, sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, Jacques BUTOYI, Pascal NAHIMANA, Pascal NDACARUGERA et la nommée NTARATAZE, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure qui les accusaient de tenir une réunion non autorisée. Selon des sources sur place, ces hommes partageaient un verre de bière locale dans l'un de leurs ménages. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites et placées en garde à vue au cachot du poste de police de la commune Busoni.

18- En date du 20 juillet 2019, sur la colline Borera, commune Kayogoro, province Makamba, Emile MWOROHA, responsable du parti CNL en zone et commune Kayogoro, province Makamba a été arrêté par des Imbonerakure qui l'ont directement conduit au cachot du commissariat communal de police dans cette même commune. Selon des sources sur place, Emile MWOROHA a été arrêté quand il demandait la destination des frais que ces Imbonerakure étaient en train de collecter.

19- Dans la nuit du 20 juillet 2019, vers 21 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, le prénommé François, enseignant de l'ECOFO Kigozi de la même commune et membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers accompagnés par l'administrateur communal, Jeannette NINGABIYE avant d'être conduit au cachot de la commune Gitaramuka. Selon des sources sur place, cet enseignant venait de déménager car la maison qu'il habitait venait d'être louée pour servir de permanence communale du parti CNL.

20- En date du 20 juillet 2019, sur la colline et zone Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Jean Bosco NIBIZI, moniteur agricole de la zone Muriza, mobilisateur politique du parti CNL a été arrêté par la police à la veille de l'inauguration de la permanence communale de ce parti. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de police à Muriza avant d'être transféré à la prison de Ruyigi en date du 23 juillet 2019 avec comme chef d'accusation de tenir des réunions clandestines.

21- En date du 21 juillet 2019 vers 20 heures, sur le pont de la rivière Mpanda, séparant les communes Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale et Gihanga, province Bubanza, Emmanuel NDAYISHIMIYE, cultivateur, originaire de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, a été arrêté par le prénommé Benjamin, Brigadier de corps de la Brigade de Gihanga. Selon des sources sur place, l'inculpé a été accusé de collaborer avec des mouvements armés. Selon les mêmes sources, il a été menotté et jeté dans un capot du véhicule de type TI immatriculé A 1177 A et conduit à la Brigade de Gihanga par ce même « De corps ». Emmanuel NDAYISHIMIYE a été libéré en date du 22 juillet 2019 matin.

22- En date du 21 juillet 2019, sur la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, le nommé NTAKARUTIMANA, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir refusé de payer la contribution de 1.000 FBU exigée pour élections de 2020 et d'avoir aussi influencé les autres à refuser de donner cette contribution.

23- En date du 25 juillet 2019 vers 20 heures, sur la colline Ijenda urbain, dans un cabaret appelé «Kubiyunze», zone Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, Fiacre MUNEZERO, vendeur de brochettes à ce cabaret, a été arrêté et détenu au cachot par Emmanuel HABONIMANA, « De corps » du poste de police de Rwibaga sous l'ordre d'un Imbonerakure nommé Manyoni. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure avait refusé de rembourser des brochettes qu'il avait commandées et consommées dans ce cabaret. Selon les mêmes sources, cet Imbonerakure possédait une radio de communication de type Motorola.

24- En date du 25 juillet 2019, sur la colline Rwarangabo, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, 7 membres du parti CNL dont Ezéchiel NIYONKURU et Rosalie MANIZANA ont été arrêtés et conduits au chef-lieu de la zone Gatsinda par des Imbonerakure dirigés par Pascal MASABO, chef de zone Gatsinda. Selon des sources sur place, ils ont ensuite été conduits au cachot communal de Mwumba situé à Kiziba de la colline et zone Buye. Selon les mêmes sources, ils étaient en train de chercher une maison à louer pour servir de permanence zonale du parti CNL mais ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine.

### **2.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.**

1- Des sources ont indiqué que Corneille NDACAYISABA, ancien membre du parti FNL, agent de la société de gardiennage PSG oeuvrant au bureau de l'IRC sis au quartier Kibogoye, commune et province Muyinga, originaire de la colline Nkoyoyo de la même commune, est porté disparu depuis le 7 juillet 2019 soir. Selon les mêmes sources, Corneille NDACAYISABA était à son poste d'attache lorsqu'elle a été appelée au téléphone puis s'est dirigée vers le parking des taxi-motos proche de son lieu de service. Selon les mêmes sources, ses collègues n'ont trouvé que son vélo qui l'avait déplacé sur le lieu du rendez-vous. Selon les mêmes sources, Corneille avait refusé maintes fois les sollicitations des Imbonerakure d'adhérer au parti CNDD-FDD.

2- En date du 9 juillet 2019, au pont de la rivière Rusizi, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Egide MPAWENIMANA, membre du parti CNL, âgé de 31 ans, travailleur à la société ETRAC, résidant en zone Gatumba de ladite commune, natif de la commune Isare, de ladite province, a été arrêté par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, le véhicule qui a transporté la victime a pris la route Gatumba en direction de Bujumbura Mairie. Selon les mêmes sources, en date du 10 juillet 2019, un membre de sa famille est allé le chercher au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura, tout près de la cathédrale Regina Mundi. On lui a répondu qu'il n'était pas là.

3- En date du 19 juillet 2019, au chef-lieu de la commune Buganda, province Cibitoke, Claude KUBWIMANA résidant au chef-lieu de cette commune a été enlevé par des éléments de la garde de Venant MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Claude KUBWIMANA attendait un véhicule pour se rendre en Mairie de Bujumbura. Il a été arrêté puis embarqué à bord d'un véhicule immatriculé D 3981 A du chef du SNR en province Cibitoke. Ce véhicule a pris la direction de Bujumbura.

4- En date du 22 juillet 2019 vers 7 heures, sur la colline Nyeshenza, commune Mugina, province Cibitoke, Isaïe BATUMUNWA alias Kirandaranda, natif de la colline Bwayi, de la même commune, démobilisé du mouvement FNL, mobilisateur du parti CNL au niveau de la même province, a été enlevé par des agents du SNR en tenue militaire, policière et civile à Nyeshenza à bord d'une jeep noire immatriculée 2621 (numéro d'immatriculation non légal au Burundi mais utilisé par des agents du SNR pour fausser les enquêtes). Selon des sources sur place, dans ce véhicule qui avait passé la nuit derrière le bureau communal de Mugina, il y avait le prénommé Boniface, un Imbonerakure qui a pointé du doigt Isaïe BATUMUNWA. Ce dernier se rendait au marché de Nyeshenza pour faire l'entretien de sa moto. Il a été embarqué dans ce véhicule avec sa moto et ils ont pris la direction de Bujumbura. Les membres de sa famille et ceux de son parti l'ont cherché sans jamais en avoir les traces.

5- En date du 22 juillet 2019, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Gihosha, quartier Mutanga Nord, près de la permanence du parti CNL, Aimable NDAYISHIMIYE, militant influent et musicien du groupe d'animation « INKUMBUZI » de ce parti a été enlevé par des personnes non identifiées. Selon une source, il était entre la vie et la mort quand on l'a récupéré, dans la zone Buterere de la même commune, à l'aube du 23 juillet. Selon les mêmes sources, Il avait sérieusement été tabassé avant d'être laissé pour mort.

D'après d'autres sources, une voiture aux vitres teintées sans immatriculation à bord duquel se trouvaient des hommes en tenue civile l'attendaient depuis longtemps près de la permanence du parti CNL quand il a été enlevé.

### **2.3.3. Du jugement choquant d'un défenseur des Droits Humains**

En date du 17 juillet 2019, la Cour d'Appel de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura a confirmé la peine de 32 ans de prison du défenseur des Droits de l'Homme, Germain RUKUKI.

Le jugement a été rendu public en date 22 juillet 2019 par la Cour d'Appel de Ntahangwa. La défense a été surprise et choquée par ce jugement. Elle affirme qu'elle va interjeter appel à la chambre de cassation de la Cour Suprême. Rappelons que Germain RUKUKI a été arrêté le 15 juillet 2017 à son domicile situé au quartier 6 de la zone de Ngagara en commune urbaine de Ntahangwa. En premier instance le TGI de Ntahangwa avait accusé Germain RUKUKI d'atteinte à la sécurité intérieur de l'Etat, de participation aux bandes armées, de coopération délibérée dans l'assassinat des militaires et policiers, de dégradation des bâtiments publics et privés ainsi que de rébellion.

*Bref, tout au long du mois de juillet 2019, au moins 70 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 autres ont été enlevées et/ou conduites dans des endroits inconnus.*

### **2.4. Sur le plan social**

Sous cet angle, la pauvreté continue à grimper dans le pays. En conséquence, le pouvoir d'achat des populations diminue au jour le jour. Mais les autorités administratives qui continuent à s'enrichir au profit de la population sombrent dans un silence inouï et ne cessent de clamer que, dans le pays, tout est rose.

Qui plus est, la population est fatiguée de payer chaque fois des cotisations obligatoires du parti CNDD-FDD et des collectes des vivres soi-disant pour « les vulnérables » mais en réalité, ces vivres sont distribués aux membres du parti au pouvoir.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



### III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

#### 3.1. Présentation générale

Tout au long du mois de juillet 2019, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées n'ont cessé d'être enregistrées. Chaque jour et presque dans toutes les provinces du pays, des personnes ont été tuées et des cadavres retrouvés ici et là et surtout dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés. Pour toutes ces personnes mortes, la police déclare avoir entamé des enquêtes pour identifier les auteurs mais elles traînent en longueur et finalement, aucun résultat n'est porté à la connaissance du public ou de la famille perdante.

La population attribue de tels cas surtout aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient inquiétés.

Voici quelques illustrations :

1- En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 aux environs de 21 heures, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, une jeune fille non identifiée âgée d'une vingtaine d'années a été abattue à bout portant par le prénommé Jean de Dieu, policier de la BAE ; elle est morte sur le champ. Selon des sources sur place, la fille avait passé la journée avec ce policier. Le corps sans vie de la fille a été transporté à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura. Selon les mêmes sources, en date du 2 juillet 2019, neuf personnes dont le policier en question ont été



arrêtées et conduites au cachot de la zone Kanyosha pour des raisons d'enquête. Les mêmes sources ont indiqué que 4 personnes ont été relâchées le soir de la même journée. Les résultats de cette enquête n'ont pas été portés à la connaissance du public.

*Le corps sans vie de la fille non identifiée.*

2- En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, sur la colline Gahoma, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Samuel NZOYISABA, âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD, a été tué par Clovis NDAYISHIMIYE, militaire du 112<sup>ième</sup> bataillon commando. Selon des sources sur place, Samuel réclamait ses 2.000 FBU, dette contractée par ce militaire depuis 2 mois. Selon les mêmes sources, ce militaire a fusillé Samuel et il est mort sur place. Deux autres personnes ont été grièvement blessées. En date du 3 juillet 2019, dans un procès de flagrance, le tribunal militaire a condamné Clovis NDAYISHIMIYE à une servitude pénale à perpétuité avec une amende de 8.000.000 FBU pour avoir tiré à bout portant sur Samuel NZOYISABA et pour avoir blessé 2 personnes dans le même attentat. Les personnes blessées ont été conduites à l'hôpital de Mabayi pour des soins d'urgence.

3- En date du 2 juillet 2019, vers 11 heures, sur la route Bujumbura-Gatumba, à un endroit appelé Kigaramango, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, un voleur non identifié a été tué par un policier. Selon des sources sur place, deux bandits non identifiés armés de deux fusils dont AK47 numéro AD 351172 muni de 30 cartouches et un pistolet Makarov numéro AC 1819, à bord d'un véhicule de type Probox immatriculé B 5799 A, ont tendu une embuscade à un véhicule de marque Toyota 4WD, immatriculé 6153 AB 19 à bord duquel



se trouvaient deux congolais, César Mbua et Patrick Tsimbumbu, qui avaient sur eux une grande somme de Dollars Américains. Selon les mêmes sources, lors de cette tentative de vol, la population qui était dans les environs est intervenue en arrêtant et ligotant un bandit qui avait un pistolet avant que des policiers du poste de police se trouvant sur le pont de la rivière Rusizi n'arrivent sur les lieux. Ainsi, à l'arrivée, un des policiers a directement fusillé ledit bandit capturé tandis qu'un autre bandit qui était en tenue policière a pu s'échapper. La police a fait aussi une fouille perquisition dans le véhicule laissé par les bandits et a saisi des armes et des effets policiers : deux fusils de types AK 47 pliante et pistolet, une tenue policière, un béret et une paire de bottines policières. La police a directement récupéré le véhicule de ces bandits.

4- En date du 3 juillet 2019, vers 16 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé dans la rivière Nyabiho passant entre les communes Buhiga et Gitaramuka, au niveau de la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, le corps était emballé dans une moustiquaire, les bras et les jambes ligotés et la tête avait été écrasée. Les auteurs du meurtre n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, le corps a été enterré, en date du 5 juillet 2019, sous l'ordre de l'administrateur communal de Gitaramuka, Jeannette NIYINGABIYE, après un communiqué adressé aux chefs de collines par la même autorité administrative pour leur demander de chercher qui aurait perdu un membre de la famille mais personne n'a déclaré connaître la victime.

5- En date du 3 juillet 2019, sur la colline Bihanga, zone et commune Matana, province Bururi, Léopold NTIRAMPEBA alias Mandevu, maçon, âgé d'une cinquantaine d'années, a été retrouvé mort dans sa maison. Selon des sources sur place, cet homme venait de récupérer sa maison après avoir gagné un procès dans un tribunal. Les auteurs et le motif de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

6- Dans la nuit du 4 au 5 juillet 2019, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie d'un nommé NYANDWI, âgé de 35 ans, orpailleur et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans la brousse par des enfants qui gardaient du bétail. Selon des sources sur place, à son arrivée à la maison, il a toqué à la porte mais il a été kidnappé par des personnes non identifiées lorsqu'il attendait qu'on vienne ouvrir la porte pour qu'il entre. Le cadavre de la victime avait des signes d'étranglement.

7- En date du 5 juillet 2019, vers 17 heures, sur la colline Manyama, zone Buhoro, commune Mabayi, province de Cibitoke, un homme non identifié a été découvert sans vie, décapité dans une brousse. Selon les autorités administratives et policières, la victime n'a pas été identifiée.

8- En date du 6 juillet 2019, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gaspard NZOKIRANTEVYE, âgé de 27 ans, secrétaire communal du parti CNL et commerçant sur cette colline, a été tué à coup de gourdins, tout près de son domicile par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, son crâne a été fracassé. Les mêmes sources ont indiqué que Gaspard NZOKIRANTEVYE avait reçu des menaces des Imbonerakure de ladite colline car il avait l'habitude de tenir des réunions du parti CNL chez lui pendant la nuit. Ces menaces ont été proférées par Claude NDAYIKENGURUKIYE, Jean Marie SIBOMANA, James NIYOKINDI et Yvan IRAKOZE. Selon les mêmes sources, ces derniers l'obligeaient à quitter ce parti sous peine d'être tué.

9- En date du 6 juillet 2019, vers 3 heures du matin, à l'East African Hotel se trouvant sur la rive du Lac Tanganyika, commune Nyanza-lac, province Makamba, Nicodème HAVYARIMANA surnommé Noir, originaire de la commune Kayogoro et chef des sentinelles de cet hôtel, a été tué égorgé par Aloys RUZOCIMANA, et Ferdinand NIYUKURI, tous sentinelles de la société de gardiennage Safeguard. Selon des sources sur place, ces présumés assassins ont pris aussi une somme de 5.513.000 FBU dans les caisses de l'hôtel. Ils ont été arrêtés par des policiers de Nyanza-Lac, le même jour et des messages des préparatifs du forfait ont été trouvés dans leurs téléphones portables.

10- En date du 6 juillet 2019, sur la colline Rusagara, commune Makebuko, province Gitega, Alexandre KWIZERA a été tué brûlé par des habitants de cette localité l'accusant du cambriolage.

11- En date du 8 juillet 2019, sur la colline Rweza, commune Gisozi, province Mwaro, le corps sans vie d'un enfant nommé BUTOYI, âgé de 3 ans, fils de BWAYAYE, malade mentale et de père inconnu, a été retrouvé dans la rivière Kayokwe. Selon des sources sur place, deux enfants jumeaux BUKURU et BUTOYI avaient accompagné leur mère, BWAYAYE pour puiser de l'eau dans la rivière et sa maman est retournée à la maison avec un seul enfant, BUKURU. On lui a demandé où se trouvait BUTOYI mais elle n'a pas donné de réponse. Selon les mêmes sources, vers 16 heures, le corps sans vie a été retrouvé dans cette rivière Kayokwe. La police a directement commencé les enquêtes.

12- En date du 8 juillet 2019, matin, le corps sans vie d'un homme nommé SIBOMANA de la colline Gakuyo de la commune Muhuta a été retrouvé sur la colline Mubone, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge. Selon des sources sur place, cet homme a été tué par des personnes non identifiées.

13- Dans la nuit du 8 juillet 2019, sur la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke, un jeune homme âgé de 18 ans a été tué par des hommes non identifiés. Selon une source locale, le jeune homme revenait des champs. Il aurait rencontré un groupe des personnes armées des gourdins qui l'ont attaqué. La police judiciaire a arrêté deux suspects pour des raisons d'enquête.

14- En date du 10 juillet 2019, en zone Musaga (tout près de l'ISCAM), commune Muha, Bujumbura Mairie, Jésus Marie BURIHABWA, militaire, a été fusillé par son frère d'armes. D'après une source locale, les 2 militaires travaillaient à l'ISCAM.

15- En date du 10 juillet 2019, vers 11 h 30, sur la colline village Il Busoro, zone et commune Gihanga, province Bubanza, Rénovat BIZIMANA alias Bizi et Hypolite NDAYISABA, tous membres du parti CNL, ont été tués fusillés par OPC1 Prosper MANIRAMPA, commissaire provincial de police de Bubanza avec ses policiers. Selon des sources sur places, Rénovat a été arrêté par des policiers sur la colline Mutara, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale tandis que Hypolite a été arrêté au quartier Ruyigi, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie par OPP1 Philippe MASABARAKIZA, commissaire de police à Gihanga. Une des victimes portait un fusil incomplet d'après des témoins. Selon Pierre NKURIKIYE, porte-parole de la PNB, les 2 hommes étaient accusés d'avoir attaqué une position de police sur la colline Mutara, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale en date du 19 mars 2019. Le commissaire provincial de police à Bubanza a, par contre, indiqué que ces hommes étaient des voleurs et détenaient illégalement des armes à feu.

Des sources sur place ont indiqué que ces victimes ont été ligotées avant d'être emmenées sur la colline village II Busoro à bord d'un véhicule bleu de type TI appartenant au prénommé Benjamin qui est De corps de police du commissariat de Gihanga. Ces hommes ont été fusillés publiquement par ce commissaire provincial avant qu'ils ne soient traduits en justice. Les familles des victimes demandent la lumière sur ces assassinats. Ils n'ont cessé de demander que l'OPC1 Prosper MANIRAMPA et l'OPP1 Philippe MASABARAKIZA soient traduits en justice.



***Les corps sans vie des 2 hommes armés tués par le commissaire provincial de la police en province Bubanza après leur arrestation.***

16- En date du 11 juillet 2019, vers 18 heures, sur la colline Kivoga, zone Rorero, commune Bisoro, province Mwaro, le corps sans vie de Damas GAHUNGU, âgé de 56 ans, a été retrouvé près du chemin menant chez lui. Selon des sources sur place, Damas GAHUNGU avait quitté la maison vers 13 heures et était allée au moulin avec 5 kg de maïs. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de traces pouvant montrer des violences subies avant sa mort. De plus, en retournant à la maison, il est passé dans un cabaret de vin de banane et il a été retrouvé mort à 2 kilomètres de ce cabaret. La population de la localité a pensé qu'il aurait bu du poison au cabaret.

17- Dans la nuit du 12 au 13 juillet 2019, vers 23 heures, au village V de la commune Gihanga, province Bubanza, Désiré NDEREYIMANA, membre du parti CNL a été assassiné par des personnes non identifiées armées de fusils. Selon des sources sur place, ces auteurs ont défoncé la porte et se sont introduits dans sa maison. Ils ont directement tiré sur lui et il est mort sur place. Deux présumés assassins ont été arrêtés par la police pour être placés en garde à vue au cachot du poste de police de Gihanga.

18- En date du 13 juillet 2019, sur la colline Kabuye, commune et province Bururi, Alexis NIYONGABO a été tué par des personnes non identifiées. Des proches ont indiqué que la victime était un enseignant du lycée Bururi et aucun suspect n'a été arrêté à ce moment. La police a annoncé avoir commencé les enquêtes pour identifier les auteurs.

19- En date du 12 juillet 2019, le matin, sur la colline Nyagumba, zone Masango, commune Bukinyana, province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, près de la rivière Nabihere, à l'intérieur de la forêt de Kibira. Selon des sources sur place, le corps a été vu par des femmes qui cherchaient du bois de chauffage. Il avait été criblé de deux balles, à la tête et à la poitrine. Ces femmes ont directement alerté une position militaire la plus proche. Les militaires de ladite position ont déclaré que les auteurs de ce crime ont utilisé un pistolet.

L'enterrement de la victime a eu lieu le même jour, aux environs de 14 heures, sur l'ordre du chef de ladite position et le chef de colline.

20- En date du 14 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline Rugamba, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une femme nommée MUTUNGWA a été tabassée par ses voisins,

Joachim et son épouse Spès jusqu'à rendre son âme. Selon des sources sur place, les meurtriers l'accusaient de ne pas rembourser une dette de 2.000 FBU qu'elle avait contracté auprès de ce ménage. Les deux auteurs d u meurtre ont été arrêtés et conduits au poste de police de Muhanga.

21- En date du 16 juillet 2019 vers 22 heures, sur la colline Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro, Mélancie HARERIMANA, âgée de 35 ans a été tuée à coup de gourdin et de couteau par son mari, Egide NDAYISENGA, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, des conflits familiaux liés au concubinage du mari sont à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Gatara.

22- En date du 18 juillet 2019, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, le corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé par la police de la protection civile dans une propriété appartenant à l'évêché de Ruyigi. Selon des sources sur place, cet homme aurait été déshabillé avant d'être tué parce que son corps était en sous vêtement seulement. Il a été immédiatement enterré par la même police.

23- Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2019, vers 23 heures, à la 6<sup>ème</sup> transversale du quartier Ragaza, commune Gihanga, province Bubanza, le prénomné Diomède a été tué et un autre prénomné Lambert a été blessé par des Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, ces 2 personnes ont été accusées d'être des voleurs et ont été appréhendées par des membres du comité mixte de sécurité puis conduites tout près du marché de Gihanga. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été tabassées à l'aide des gourdins par ces Imbonerakure et l'un des 2 a succombé à ses blessures.

24- Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2019, au centre de santé de Kaburantwa, commune de Buganda, province de Cibitoke, Pierre NSANZERUGEZE, âgé de 36 ans, a succombé à ses blessures. Selon une source locale, la victime a été arrêtée et battue sérieusement par des Imbonerakure conduit par NTAKIRUTIMANA, dans cette localité. Il a été retrouvé, dans état critique, dans les champs se trouvant à la transversale 6 à Kaburantwa et conduit au centre de santé où il a rendu son âme.

25- Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2019, sur la colline Kivoga, commune Gahombo, province Kayanza, le prénomné Jérémie, chauffeur d'une voiture de type probox et le nommé Bujana, tous résidant au chef-lieu de la commune et province Kayanza ont été fusillés par des policiers. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir volé des vaches chez Léonidas NIZIGIYIMANA sur la colline Mikoni de la même commune. Les mêmes sources ont indiqué qu'il n'y a pas eu de vol de vaches sur cette colline. Selon les mêmes sources, ce véhicule a été gardé à la position de police en commune Gahombo.

26- En date du 19 juillet 2019, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Muka, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, les prénomnés Isaac et Moïse, deux frères, commerçants et originaires de la zone Rusengo en commune et province Ruyigi, ont été assassinés par des hommes non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, cette bande armée a laissé des tracts annonçant qu'ils restent dans les parages et que ceux qui ne veulent pas participer aux contributions, doivent se taire.

27- Dans la nuit du 20 juillet 2019, dans un endroit appelé « Kumugumya », au chef-lieu de la commune et province Muramvya, Bertrand MUGISHA, vendeur dans un kiosque, a été tué par ses deux employeurs, Eric NDUWIMANA et Jean Claude NSENGIYUMVA, à l'aide des pierres. Selon des sources sur place, Bertrand s'est disputé avec ses deux employeurs, qui l'ont tabassé. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces derniers sont allés porter plainte à la police en disant que leur kiosque a été dévalisé et que leur employé a été tué. Quand la police est arrivée sur place, le matin, elle a trouvé le cadavre dans le kiosque et à côté de ce dernier, il y avait deux grosses pierres avec du sang dessus. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de police avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

28- En date du 21 juillet 2019, sur la colline, zone, commune et province Cankuzo, TONIKUMI Désiré fils de NYABWENDA Joachim, a été tué par un groupe des Imbonerakure quand il rentrait chez son père qui habite dans le quartier Rurama vers 22h00. La police a annoncé avoir démarré les enquêtes pour identifier les auteurs et les mobiles de cet acte.

29- En date du 21 juillet 2019 soir, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Nderama, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ce corps présentait des signes montrant que la personne a été tuée poignardée.

30- En date du 22 juillet 2019 vers 20 heures, Claude NZOHABONIMANA, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, employé dans un cabaret appartenant à un Imbonerakure du nom d'Evariste KAYOBERA et résidant sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, a été tué étranglé à l'aide d'une corde par des personnes non identifiées. Son corps a été retrouvé dans les marais de Ruhamba se trouvant sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime a été retrouvée agonisante avec une corde autour de son cou par des passants dans lesdits marais, puis conduite à l'hôpital de Buhiga où elle a rendu l'âme dans la même nuit. Selon les mêmes sources, la victime venait de l'enterrement de son oncle qui a eu lieu sur la colline Gasenyi, zone Rutonganikwa de la même commune. La police a dit avoir commencé les enquêtes pour identifier les meurtriers.

31- En date du 27 juillet 2019, trois personnes ont été tuées sur la colline Rusekabuye, commune Musigati, province Bubanza. Il s'agit d'une mère et ses deux enfants. Ils sont morts après avoir consommé un repas du soir, selon les sources sur place. Cette nourriture aurait été empoisonnée par des personnes non identifiées. Le père de famille a échappé de justesse parce qu'il était rentré ivre et n'avait pas pu manger cette nuit.

32- En date du 28 juillet 2019, le corps sans vie d'Augustin BARANYIZIGIYE, âgé de 40 ans, pêcheur a été retrouvé sur la colline Gatwe, zone Kizuka, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des signes montrant qu'elle a été tuée égorgée. Selon Louis KAMWENUBUSA, chef de zone Kizuka, la victime a été tuée par des gens non identifiés qui l'ont jetée à cet endroit. Précisons qu'Augustin BARANYIZIGIYE était originaire de cette même colline.

33- En date du 28 juillet 2019, en zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le prénommé Christophe, militaire, a été retrouvé sans vie. Selon des sources, ce militaire aurait été

fusillé. La victime était un habitant de la zone Kinama, dans la même commune. Elle serait un chauffeur du commandant à l'aéroport.

34- Dans la nuit du 30 juillet 2019, sur la colline Rugamba, zone et commune Muhanga, province Kayanza, Gaspard BUNYANGE a succombé à ses blessures dans un dispensaire des sœurs à Muhanga après avoir été tabassé à mort. Des sources locales soupçonnent des Imbonerakure. Gaspard BUNYANGE rentrait d'une visite d'un ami quand il est tombé dans un groupe d'hommes armés des gourdins. Il avait été menacé, à maintes reprises, par des Imbonerakure. Ils lui reprochaient de recruter pour un parti à majorité tutsi, d'après une source locale. Parmi ses bourreaux, un certain Moïse, représentant des Imbonerakure de cette localité, a été identifié.

Bref, au moins 39 personnes ont été tuées et 27 autres blessées, comme le montre le table ci – dessous :

### 3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Localités	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	2	1	2	2	0	0	3	0	7	3
Bujumbura Mairie	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	0
Cibitoke	1	2	0	0	2	1	0	0	4	0	7	3
Gitega	0	0	0	0	1	2	0	1	1	0	2	3
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	2	1	2	2
Kayanza	0	0	2	0	3	1	0	0	0	0	5	1
Kirundo	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Makamba	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Muramvya	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Ngozi	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Rumonge	0	0	0	0	0	5	0	0	2	0	2	5
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
<b>Totaux</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>27</b>

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



#### **4. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS**

*Au cours du mois de juillet 2019, au moins 15 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés.*

Les victimes en sont la plupart des cas, des membres des partis politiques de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit, par les Imbonerakure et dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR et cela, presque quotidiennement.

*Voici quelques cas emblématiques:*

1- En date du 2 juillet 2019, sur la colline Muyange II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le prénommé Vestin, chauffeur, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par le DG de la société BBS, Elie NTIHAGOWUMWE. Selon des sources sur place, Vestin a été accusé d'avoir laissé ses vaches passer tout près de la parcelle d'Elie. Selon les mêmes sources, dans un état critique, Vestin a été évacué vers l'hôpital « BAHU » de Kajaga.

2- En date du 4 juillet 2019, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, des Imbonerakure ont arrêté le prénommé Ibrahim, membre du parti d'opposition CNL et l'ont tabassé, l'accusant d'avoir porté un Tee-Shirt portant des insignes du parti CNL. Lorsqu'il est venu déposer une plainte contre ses agresseurs auprès de la police, il a été directement enfermé dans le cachot. Les Imbonerakure qui l'ont séquestré sont toujours en fuite.

3- En date du 5 juillet 2019, sur la colline Ndava, commune Buraza, province Gitega, Ferdinand BIZINDAVYI, responsable communal du parti RANAC, a été tabassé par le chef des Imbonerakure surnommé Nyangoma. Selon des sources sur place, un Imbonerakure du nom de Cyriaque NGENZEBUHORO a tendu un piège à Ferdinand en lui disant qu'il voulait lui montrer des nouveaux membres du parti RANAC. A ce moment, il l'a présenté à Nyangoma qui l'a alors battu. Les 2 Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

4- Des sources à Ngozi ont indiqué que du 10 au 12 juin 2019, au bureau provincial du SNR à Ngozi, commune et province Ngozi, E.H., a été tabassé par des agents du SNR sous la direction du responsable provincial du SNR à Ngozi, Jonas NAHIMANA. Selon les mêmes sources, il était accusé de rébellion. Il avait été enlevé du cachot du commissariat communal de police à Ruhororo, en date du 10 juin 2019, par des agents du SNR puis conduit en direction de Bujumbura. Au cours de ce trajet, ses yeux étaient bandés. Arrivé à Bugarama en commune et province Muramvya, il a réussi à se sauver et est retourné à Ngozi. Rattrapé en date du 10 juillet, il a passé 2 jours sous des coups. Il a été tabassé avant d'être conduit au cachot de la PJ Ngozi en date du 12 juin 2019. A son arrivée à la prison, en date du 20 juin 2019, la victime ne pouvait plus se tenir debout et avait des traces de coups de bâtons sur tout le corps.



5- En date du 16 juillet 2019 soir, sur la colline Bugera, commune et province Kirundo, Alexis NZOBONIMPA et Déo MPOZERINIGA, tous membres du parti CNL ont été battus et blessés par des Imbonerakure de cette colline, munis de gourdins. Ils étaient dirigés par le chef de cette colline, Jean NIKONABASANZE. Selon des sources sur place, ces 2 hommes rentraient chez eux quand ils sont tombés dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure.

6- En date du 19 juillet 2019 matin, Mélance NDUWIMANA, chauffeur de taxi de type Probox qui fait le transport sur l'axe Bujumbura- Gihanga, commune Gihanga, province Bubanza, a été arrêté, tabassé et détenu au commissariat de police communal de Gihanga. Selon des sources sur place, il était accusé par le prénommé Benjamin, logisticien de ce commissariat, d'avoir transporté les 2 présumés voleurs armés qui avaient été exécutés publiquement en date du 11 juillet 2019 par OPC I, Prosper MANIRAMPA, Commissaire provincial de la police. Après son arrestation, ce chauffeur a été bandé les yeux et les mains ligotées dans le dos pendant plus de 24 heures et enfermé seul dans un local abandonné du commissariat.

7- En date du 20 juillet 2019, sur la colline Kagurutsi, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, Sébastien NDIKUMANA, âgé de 28 ans, membre du parti CNL, a été tabassé par un Imbonerakure, Méchack BUKURU. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir révolté la population de cette localité afin qu'elle ne donne pas les contributions forcées destinées à appuyer la campagne du parti CNDD-FDD en 2020. Le tortionnaire n'a pas été inquiété.

8- En date du 20 juillet 2019, sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Clément NDAYAMBAJE, responsable du parti CNL en zone Gaheta, a été tabassé par le responsable communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, son bras a été cassé. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir trahi les membres du parti CNDD-FDD en quittant ce parti. Il a été conduit au CDS de Gasenyi de cette même commune pour des soins de santé.

9- En date du 21 juillet 2019, vers 19 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le prénommé Djuma, âgé de 30 ans, membre du parti CNL, originaire de la colline Gitanga de la même zone, a été attaqué, battu à l'aide des gourdins et blessé au niveau du bras droit par Issa NIZIGIYIMANA et KIMANA, tous Imbonerakure de la colline Buhiga. Selon des sources sur place, la victime venait des cérémonies d'ouverture d'une permanence du parti CNL à Buhiga et portait un uniforme de son parti. Ses collègues sont venus à son secours avant que la police n'intervienne. Les auteurs n'ont pas été arrêtés par la police qui était sur les lieux.

10- En date du 25 juillet 2019 soir, sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, des Imbonerakure de la localité ont tabassé et ont tenté d'assassiner Zabulon GIGUZA. Des proches rapportent que la victime a été prise en embuscade par des Imbonerakure qui lui ont assené plusieurs coups de couteaux. Dans un état comateux, il a été dépêché par ses amis à l'hôpital de Rutana où il a été alité. La police n'a interpellé aucun suspect dans cette affaire.

11- Dans la nuit du 26 au 27 juillet 2019, sur la colline et zone Minago, commune et province Rumonge, Paul NINTERETSE, Alexis BIGIRIMANA, Alexis HABONIMANA et Hassan NYANDWI, tous membres du parti CNL qui assuraient la garde d'une permanence de ce parti ont été tabassés et

blessés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont également cassé les vitres, détruit les murs et les portes de cette permanence avant de piller les biens qui s’y trouvaient. Selon les mêmes sources, tous les écrits et les signes dudit parti qui se trouvaient sur les murs de cette permanence ont été effacés. Cette permanence avait également été détruite par les mêmes Imbonerakure dans la nuit du 14 juillet 2019.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## **5. DES CAS DE VIOL**

Les violences sexuelles, les violences basées sur le genre et le viol en particulier restent une triste réalité dans notre pays malgré l’existence d’une loi claire et nette qui les réprime ainsi que des instances chargées de faire appliquer cette loi à tous les échelons de l’administration.

Chaque jour, des femmes et des filles sont violées ici et là dans notre pays et les auteurs restent souvent impunis sous la protection de certaines autorités administratives qui sont corrompues. Et dans d’autres cas, ces malfaiteurs s’enfuient alors qu’ils auraient pu être arrêtés au bon moment.

*Voici quelques cas illustratifs de cette violence :*

1- En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, MANIRAKIZA Gervais, responsable du parti CNDD/FDD dans cette localité, a violé sa mère. Son père, NYABENDA Jean alias Bushambara a dénoncé son fils mais celui – ci n’a pas été inquiété.

2- En date du 4 juillet 2019, sur la sous colline Kiramata, colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, E. A., âgée de 14 ans, élève, a été violée par Jean Bosco NDAYISENGA, Imbonerakure et responsable du parti CNDD/FDD sur cette colline. Selon des sources sur place, cette fille a été enlevée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et enfermée dans une maison appartenant à cet Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la fille agonisait lorsqu’on l’a récupérée. Elle a vite été conduite dans une structure de santé pour des soins médicaux. Les mêmes sources ont indiqué que NDAYISENGA avait menacé Damien SINDAKIRA, père de la victime, membre du parti CNL que les Imbonerakure de cette colline se sont engagés d’engrosser toutes les filles des opposants comme ils le chantent souvent. Au moment où le père de la victime se préparer à porter plainte, le chef de la colline Gérard HABIMANA et des Imbonerakure l’ont menacé de le lyncher. Selon les mêmes sources, cette fille n’est pas la première fille des opposants politiques du CNDD/FDD à être violée. A cause des menaces proférées par des Imbonerakure à l’encontre des familles des membres du parti CNL ayant des filles, plus de 6 filles de cette localité ont fui la commune pour aller s’installer ailleurs.

3- En date du 6 juillet 2019, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, E. M, âgée de 20 ans, élève, a été violée par Michel NDUWIMANA, cultivateur et marié. Selon des sources sur place, la victime a passé toute la nuit dans la maison conjugale du violeur qui a pris le large après avoir commis le forfait.

4- En date du 22 juillet 2019 vers 18 heures, sur la colline Kibasi, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, E. N., âgée de 14 ans, a été violée par un Imbonerakure, marié et père de deux enfants, chargé de la sécurité sur la même colline.

Selon des sources sur place, cet Imbonerakure a pris de force cette enfant qui revenait d'une visite de sa tante, et l'a conduite dans une brousse en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Selon les mêmes sources, cette victime a appelé au secours après le départ du violeur. La victime a directement été conduite au CDS de Busangana pour des soins de santé urgents. Des Imbonerakure de la localité ont fait tout pour étouffer l'affaire en facilitant un règlement à l'amiable entre les deux familles.

5- En date du 23 juillet 2019 matin, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba, la prénommée J., âgée de 14 ans, domestique, a été violée par son patron. Selon des sources sur place, ce présumé auteur du viol a attendu le départ de sa femme et ses enfants pour attirer malignement cette adolescente dans sa chambre afin de la violer. Selon les mêmes sources, c'est une voisine qui est intervenue suite aux cris de détresse de la victime. Cette dernière a été conduite à l'hôpital de Makamba tandis que l'homme a été arrêté et détenu au cachot de la police de Makamba.

6- En date du 28 juillet 2019 vers 23 heures, au quartier Makamba II, commune et province Makamba, une veuve surnommée M. N., résidant ce quartier a été violée par les nommés Lolo et Amadi, deux frères du même quartier. Selon des sources sur place, Lolo a été appréhendé par le chef de colline. La victime, quant à elle, est allée porter plainte au Gouverneur de la province Makamba.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## 6. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci-dessous présente la situation carcérale au 31 juillet 2019

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Eva-dés	Décès	Nour-rissons		Taux d'occupa-tion (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	315	104	8	196	6							5	2	115.00
Bururi	250	245	121		104	20							2	1	98.00
Gitega	400	1124	645	26	424	25							5	2	281.00
Mpimba	800	4518	2221	117	1638	47							10	13	502.25
Muramvya	100	695	285	9	377	24					2		1	1	695.00
Muyinga	300	439	108	11	301	15					1				146.33
Ngozi (F)	250	92		39		53							10	4	36.80
Ngozi (H)	400	1486	729		761										371.50
Rumonge	800	1104	324	22	739	19							6	2	138.00
Rutana	350	383	127	10	236	10								1	109.43
Ruyigi	300	254	309	23	398	24							1	3	251.33
CMCL Ruyigi	72	51					4		47						70.83
CMCL Rumonge	72	68					22		46						94.44
<b>Total</b>	<b>4.194</b>	<b>10.774</b>	<b>4973</b>	<b>265</b>	<b>5174</b>	<b>243</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>29</b>	<b>256.89</b>
			<b>4973+265=5238</b>		<b>5174+243=5417</b>		<b>26+0=26</b>		<b>93+0=93</b>		<b>3</b>		<b>40+29=69</b>		

- La population pénitentiaire est de 10.774 détenus + 69 nourrissons = 10.843
- Le nombre de prévenus est de 5.238 adultes + 26 mineurs = 5.264
- Le nombre de condamnés est de 5.417 adultes + 93 mineurs = 5.510

La lecture de ce tableau révèle que les maisons de détention du pays sont pleines à craquer: sur 13 maisons de détention, 5 seulement n'ont pas encore dépassé la capacité d'accueil. Il s'agit de:

- la prison de Ngozi/Femmes où les effectifs sont à moins de la moitié de la capacité d'accueil soit 92 sur 250,
- la prison de Ruyigi : 254 personnes pour une capacité d'accueil de 300,
- la prison de Bururi : 245 personnes pour une capacité d'accueil de 250,
- le CMCL de Ruyigi où il y a 57 jeunes pour une capacité d'accueil de 72 mineurs en conflits avec la loi,
- le CMCL de Rumonge où il y a 68 jeunes pour une capacité d'accueil de 72 mineurs en conflits avec la loi.

Quant à la population pénitentiaire, elle est de 10.843 sur une capacité d'accueil de 4194 personnes soit 258,53%. Cela étant, les conditions de détention en général et l'hygiène en particulier laissent à désirer et une épidémie qui surviendrait ferait l'hécatombe.

Les taux d'occupation des différents milieux carcéraux de notre pays renseignent également sur les mauvaises conditions de détention au Burundi : à part les 5 maisons ci – haut mentionnées qui ont des taux inférieurs à 100%, les autres maisons de détentions sont de loin supérieures à ce pourcentage et accusent des pourcentages alarmants. Il s'agit par exemple de la prison de Muramvya avec 695.00%, Mpimba avec 502.25%, ...

Sans doute, ces taux d'occupation qui dépassent de loin les capacités d'accueil des différents milieux carcéraux proviennent des nombres très élevés des prévenus qui passent beaucoup de temps sans être jugés (détention illégale) notamment les détenus politiques et d'autres personnes qui sont arrêtées et collées de lourdes infractions du simple fait qu'elles ne sont pas du parti au pouvoir, ont refusé d'y adhérer ou sont carrément des partis d'opposition.

Ces chiffres sont aussi gonflés par des détenus acquittés qui restent longtemps dans des prisons en attente de l'exécution du jugement, donc sans être libérés. Enfin, certains détenus sont libérés après le jugement ou après la peine et sont ré arrêtés par les Imbonerakure, les agents du SNR et/ou les policiers. Dans ce cas, ils sont reconduits dans les prisons pour ces raisons déjà énumérées alors qu'il n'y a pas une autre infraction commise. Cela est un fait régulièrement observable aujourd'hui, au moment où le parti au pouvoir et ses acolytes ont déjà commencé la course pour les élections de 2020. Cela signifie qu'il faut se débarrasser des éléments gênants.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## **7. CONCLUSION**

Tout au long du mois de juillet, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées ici et là dans notre pays. Des familles ont plongé dans l'amertume à cause de la disparition tragique des leurs, morts tués ou enlevés sans espoir de les retrouver. De plus, des intimidations et menaces de morts des membres des partis de l'opposition surtout le CNL sont devenues monnaie courante. Des vandalismes et des destructions des maisons qui servent de permanence du CNL sont inquiétants partout dans le pays.

Selon la population, les auteurs de ces atrocités sont surtout des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent avec ou sans la connivence avec certains administratifs. Dans plusieurs localités du pays, ces Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucune inquiétude.

Ces attitudes qui dénotent une intolérance politique effrénée n'augurent rien de bon en cette période pré-électorale.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance sans cesse un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient menées pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi. La police devrait jouer son rôle et éviter de se soumettre aux injonctions des politiciens qui les entraînent dans des erreurs. Enfin, elle devrait montrer réellement qu'elle est garante de la sécurité pour tous sans parti pris.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui font preuve du respect des droits humains.

FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN